Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260601-D2026_57-DE

D/2026.57

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	20
Date de convocation : le 26 mai 2026 Date d'affichage : le 26 mai 2026		

Séance du premier juin deux mille vingt-six à vingt heure trente

DELIBERATION

N° 2026.57

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGNY LE HONGRE

Le 1er juin 2026, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence du 1ER Adjoint au Maire, Monsieur Patrick SCHILLINGER

Présents :
Patrick SCHILLINGER – Marina RENUCCI - Laurent CHOUKROUN - Alain MASSON Suzanne CHAAR - Simonetta RESTA - Alexandra BRISSARD – Barbara DELON Virginie FLEURIEL - Pascal GERTRUDE - Laurence LAMAIRE - Valérie PEREZ LOPEZ Rémy PORTES - Pascale POSE - Claude ROBERT – Mathieu ROYER - Eddy SETHIAN - Pascal CEREUIL - Emmanuel BOYER- Sonia LAVAUD

Absents excusés :
Véronique FLAMENT-BJARSTAL (arrivée à 20h45) a donné pouvoir à Patrick SCHILLINGER
Gisèle HENRY a donné pouvoir à Laurent CHOUKROUN
Laurent GIANNETTI a donné pouvoir à Suzanne CHAAR
Jean-François SCHNEIDER a donné pouvoir à Marina RENUCCI
Jérôme RAMUNDO a donné pouvoir à Simonetta RESTA
Pierrette DENOYELLE a donné pouvoir à Laurence LAMAIRE
Emmanuel PAIRE a donné pouvoir à Alain MASSON
Pierre-Louis MAGNANI a donné pouvoir à Pascal CEREUIL
Patrick MARECHAL a donné pouvoir à Sonia LAVAUD

Secrétaire de séance : Pascal GERTRUDE

Désignation des membres de la commune siégeant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Le Conseil Municipal,

VU l'article 1609 nonies C du CGI,

VU l'article L2121-33 du CGCT,

VU la délibération du conseil communautaire de Val d'Europe Agglomération du 16 avril 2026 portant création de la CLECT et détermination de sa composition

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260601-D2026_57-DE

CONSIDERANT que les membres de la CLECT sont désignés par le conseil municipal de chaque commune parmi les conseillers municipaux,

CONSIDERANT qu'il revient à chaque commune membre de VEA de désigner 2 membres titulaires à chacun desquels est adjoint un suppléant, pour siéger à la CLECT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Article 1 :
DECIDE de désigner les membres suivants pour siéger à la CLECT en qualité de :

- Titulaires : Véronique FLAMENT-BJARSTAL et Gisèle HENRY
- Suppléants : Patrick SCHILLINGER et Laurent GIANNETTI

Article 2 :
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- Monsieur le Président de Val d'Europe Agglomération,
- Madame le Receveur du Trésor Public
- Remis aux archives communales.

Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

MAIRIE DE MAGNY LE HONGRE (Seine-et-Marne) 3 R.F.

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.
Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr .